



PARLONS Régime de retraite



Planifiez le temps dont vous disposerez à la retraite

En général, lorsque les gens parlent de leur retraite, leurs pensées ont tendance à être axées sur la planification financière. En se concentrant tout naturellement sur l'état de leurs finances, les futurs retraités négligent souvent d'autres aspects importants tels que ce qu'ils feront de leur temps et à quel genre de passe-temps et d'activités ils se consacreront.

En raison de l'horaire chargé auquel vous soumet votre vie professionnelle, vous n'avez peut-être pas eu le temps de réfléchir à ces questions importantes. Si c'est le cas, il pourrait valoir la peine d'établir certains objectifs liés au mode de vie que vous souhaitez lorsque vous ferez la transition entre votre vie au travail et votre retraite.

Des spécialistes en planification de la retraite suggèrent de réfléchir à la manière dont vous aimeriez passer tout ce nouveau temps libre. Vous pouvez décider de passer plus de temps avec votre famille, de redécouvrir vos anciens passe-temps et intérêts personnels ou de relever de nouveaux défis, ce qui vous était impossible

de faire auparavant. Que cela signifie prendre soin de vos petits-enfants, voyager, rénover votre maison, faire du bénévolat pour un organisme sans but lucratif ou restaurer une vieille automobile, vos années en tant que retraité devraient vous permettre de réaliser ces ambitions d'après carrière. Votre capacité de planifier ces activités à l'avance vous permettra sans aucun doute d'améliorer votre degré de satisfaction à cet égard.

Une planification saine de la retraite comporte de nombreux éléments, c'est pourquoi il n'est jamais trop tôt, ni trop tard, pour vous préparer à cette nouvelle étape de votre vie. Lorsque vous aurez élaboré un plan décrivant le style de vie dont vous souhaitez jouir à la retraite, il est recommandé de consulter un conseiller financier afin de déterminer quel est le meilleur moyen d'atteindre vos objectifs.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la planification de la retraite et les styles de vie, visitez notre site Web sur les pensions à l'adresse cpcpension.com.

Index

Planification de la retraite **1**

Rendement du 1er janvier au 31 mars, 2006 **2**

5 points saillants de votre régime de retraite **3**

Nouvelles du Conseil consultatif des pensions **3**

Résultats de l'évaluation actuarielle **4**



Rendement pour la période du 1er janvier au 31 mars 2006

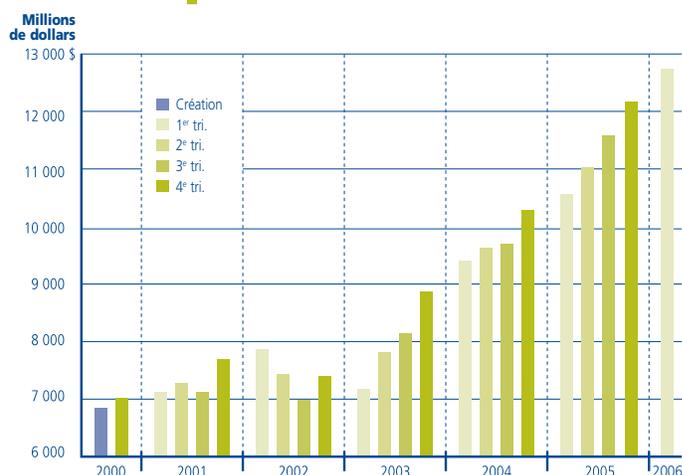
Conjoncture du marché

L'indice composé S&P/TSX canadien repère a connu une croissance de 8 % au cours du premier trimestre. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a grimpé de 4,3 % pour ce qui est du dollar canadien, le dollar américain progressant de 0,4 %, tandis que les marchés internationaux faisaient un bond de 9,5 % au cours du même trimestre. Les marchés des obligations ont reculé légèrement en raison de la décision de la Banque du Canada de faire passer les taux de 3,25 % à 3,75 %. Le tableau suivant fait état du rendement du Régime depuis sa création.

| CATÉGORIE D'ACTIFS | VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) | 2006 JANVIER À MARS | 2005 ANNÉE COMPLÈTE | 2004 ANNÉE COMPLÈTE | 2003 ANNÉE COMPLÈTE | 2002 ANNÉE COMPLÈTE | 2001 ANNÉE COMPLÈTE |
|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Revenu fixe | | | | | | | |
| Placements de fonds liquides et à court terme | 563,4 \$ | 0,9 % | 2,7 % | 2,4 % | 2,9 % | 2,4 % | 4,3 % |
| Obligations canadiennes | 3 558,9 \$ | -0,6 % | 8,6 % | 9,6 % | 8,4 % | 10,2 % | 7,3 % |
| Actions | | | | | | | |
| Actions canadiennes | 4 374,5 \$ | 7,4 % | 25,2 % | 15,6 % | 25,5 % | -11,6 % | -7,7 % |
| Actions américaines | 2 338,8 \$ | 6,3 % | 3,4 % | 4,9 % | 7,5 % | -20,9 % | — |
| Actions internationales | 1 911,7 \$ | 10,5 % | 13,2 % | 13,3 % | 7,3 % | -21,6 % | — |
| Immobilier | 114,0 \$ | 6,7 % | 17,2 % | — | — | — | — |
| Total du Régime de retraite agréé | 12 861,3 \$ | 5,01 % | 13,73 % | 11,13 % | 13,87 % | -6,99 % | 5,10 % |

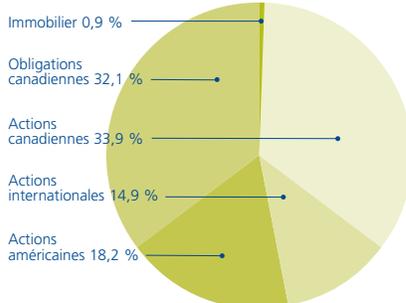
Points saillants des placements

- Pour le premier trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 5,01 % par rapport au point de référence de 4,17 %.
- Au 31 mars 2006, la caisse avait un actif de 12 861,3 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 118,1 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du premier trimestre, y compris 67,3 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité. Nous avons réduit l'affectation aux actions canadiennes de 100 millions de dollars et avons affecté 100 millions de dollars à des obligations nominales, 20 millions de dollars à des actions américaines et 25 millions de dollars à des actions internationales. Un montant de 4,5 millions de dollars a été ajouté aux biens immobiliers, et les placements d'investissements à court terme ont augmenté de 70 millions de dollars.



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 31 mars 2006, 67,9 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 33,9 % du total, les actions américaines 18,2 %, les actions internationales 14,9 % et les biens immobiliers 0,9 %.
- Trente-deux virgule un pour cent 32,1 % de l'actif était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 6,6 % d'obligations à rendement réel, 21,1 % d'obligations canadiennes et 4,4 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

5 éléments de votre régime de retraite



Vous n'en êtes peut-être pas conscient, mais votre régime de retraite est l'un des actifs les plus précieux que vous procurera votre emploi à Postes Canada. En plus de sa valeur financière considérable et de la tranquillité d'esprit qu'il vous apporte, votre régime de retraite vous offre de nombreux avantages que vous ignorez peut-être. Voici cinq raisons marquantes pour être fier de votre régime de retraite de Postes Canada :

- ✓ Le régime de retraite de Postes Canada est un régime de retraite à prestations déterminées. Cela signifie que vos prestations à la retraite sont déterminées à l'avance selon une formule établie. À titre de comparaison, les prestations des régimes de retraite à cotisations déterminées sont fondées sur le montant de vos cotisations et le rendement des placements de la caisse de retraite.
- ✓ Votre régime de retraite est protégé contre l'inflation. Le 1er janvier de chaque année, votre prestation augmente d'un certain pourcentage établi en fonction de l'augmentation mensuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois précédente, calculée d'octobre à septembre. Cette augmentation est connue sous le nom d'indexation. L'augmentation de vos prestations selon le coût de la vie est un avantage considérable.
- ✓ Un congé autorisé sans salaire est considéré comme un service ouvrant droit à pension si vous payez vos cotisations pour la période de congé à votre retour au travail et avant que vous cessiez de travailler pour Postes Canada.
- ✓ Votre régime de retraite offre des allocations aux survivants admissibles, que vous décédiez avant de prendre votre retraite ou pendant votre retraite.
- ✓ Le site Web du Régime de retraite, www.retraite scp.com, est une ressource indispensable qui vous êtes disponible pour employer. Peu importe si vous recherchez de l'information sur le plan, vous êtes intéressée par un de nos publications parmi plusieurs, vous voulez imprimer un formulaire ou vous regardez à calculer vos paiements, cet outil électronique devrait toujours être l'un de vos premiers points de référence pour de l'information au sujet du Régime de retraite.

Nouvelles du Conseil consultatif des pensions



Nous sommes heureux d'annoncer la réélection de Robin Ghosh au Conseil consultatif des pensions à titre de représentant des membres du personnel cadre et exempt. Robin était représentant au cours des trois années précédentes et il a remporté la plus récente élection.

Veillez noter que l'élection du représentant de tous les participants actifs au Conseil consultatif des pensions aura lieu au cours de l'été. Les procédés de nomination et de vote sont en cours et le tout sera terminé à l'automne.

Résultats de l'évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle du régime de retraite enregistré au 31 décembre 2005 a été effectuée en juin par l'actuaire du régime et déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme de réglementation des régimes de retraite. Le but d'une évaluation actuarielle est de déterminer la situation financière du régime, sur une base de permanence et selon une approche de solvabilité, ainsi que les exigences de financement par l'employeur. La base de permanence prend pour acquis que le régime se poursuivra indéfiniment, alors que l'approche de solvabilité est fondée sur l'hypothèse de la terminaison du régime à la date de l'évaluation. Voici un résumé des résultats de l'évaluation la plus récente par rapport aux résultats en date du 31 décembre 2004 :

| SITUATION FINANCIÈRE | 2005 | 2004 |
|---|--------------------------|---------------|
| | (EN MILLIONS DE DOLLARS) | |
| Base de permanence | | |
| Capitalisation excédentaire | 351 \$ | 95 \$ |
| Coefficient de capitalisation | 103 % | 101 % |
| Solvabilité | | |
| Déficit de solvabilité | 1 201 \$ | 1 136 \$ |
| Ratio de solvabilité | 91 % | 90 % |
| Paiements exigés pour financer le déficit de solvabilité | 316 \$ | 267 \$ |

La Société est tenue de financer le déficit de solvabilité sur une période de cinq ans. Lorsque l'évaluation au 31 décembre 2006 sera effectuée en juin 2007, les paiements exigés pour rembourser le déficit de solvabilité seront de nouveau déterminés en fonction de la situation du financement de la solvabilité au 31 décembre 2006.

Règlement proposé sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité — Budget fédéral déposé le 2 mai 2006

Le budget fédéral, déposé le 2 mai 2006, renferme des options prévoyant des mesures temporaires visant à alléger la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite sous réglementation fédérale. L'une des options proposée pour les sociétés d'État fédérales comprend la prolongation à 10 ans de la période requise pour rétablir les paiements de solvabilité, sous réserve de la conformité au Règlement sur

l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité (le règlement). Ce règlement proposé doit faire l'objet d'observations du public et être approuvé par le gouvernement. Une version revue du rapport actuariel au 31 décembre 2005 peut être déposé auprès du BSIF, sous réserve des conditions du règlement final une fois ce règlement en vigueur.

Saviez-vous que...

Le droit à la déduction fiscale des cotisations que vous avez versées dans le cadre du rachat pour service est établi en fonction du moment où le service que vous avez racheté a été accordé et de la décision que vous avez prise d'effectuer ou non des cotisations au cours de l'année civile où le service a été accordé.

Pour le service avant le 1^{er} janvier 1990 pendant lequel vous ne cotisiez PAS à un régime de retraite

Le montant de la déduction fiscale permis comprend toutes les cotisations versées dans le cadre du rachat pour service passé effectuées au cours d'une année civile, jusqu'à un maximum de 3 500 \$, PLUS les cotisations pour le service courant.

Pour le service avant le 1^{er} janvier 1990 pendant lequel vous cotisiez à un régime de retraite

Le montant de la déduction fiscale permis comprend toutes les cotisations versées dans le cadre du rachat pour service passé effectuées au cours d'une année civile, jusqu'à un maximum de 3 500 \$, MOINS les cotisations pour le service courant, y compris les cotisations effectuées pendant les périodes de congé non payé. Veuillez noter que le droit à la déduction fiscale des cotisations que vous avez versées dans le cadre d'un rachat pour service est nul si les cotisations pour le service courant sont égales ou supérieures au maximum de 3 500 \$.

Pour le service après 1989

Le montant de la déduction fiscale permis comprend toutes les cotisations versées dans le cadre du rachat pour service passé effectuées au cours d'une année civile en plus des cotisations pour le service courant sous réserve de l'approbation de l'Agence du revenu du Canada.

Vos questions

Cet espace est réservé à une foire aux questions. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse pension.services@postescanada.ca

Où conserve-t-on mes cotisations ?

Les cotisations que vous versez, celles versées par Postes Canada et les revenus de placements acquis sont conservés dans un fonds en fiducie distinct des fonds d'administration générale de Postes Canada. Des gestionnaires de placements professionnels gèrent les placements du fonds conformément à la politique du régime en matière de placements.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca